

Date : 01/12/2014

Un think tank propose de financer la famille et la santé par la CSG et une TVA sociale

Par : -

Par AFP

Paris, 1 déc 2014 - Financer la santé et la famille avec la CSG et une TVA sociale, réserver les cotisations sociales au financement de la retraite ou du chômage: ces propositions figurent dans le Livre blanc de l'**Institut de la protection sociale (IPS)**, publié lundi.

Ce think tank plaide pour une réforme en profondeur d'un système de protection actuellement "*mal adapté*" et menacé de "*faillite*".

"*Le système de retraite n'est pas adapté au vieillissement qui s'accélère*", poursuit-il, estimant "*opportun*" de réserver "*au socle santé famille*" la contribution **sociale** généralisée (CSG), en lui ajoutant une TVA sociale.

"*Dans cette optique, les cotisations sociales des **entreprises** assises sur les salaires seront limitées à celles qui sont de leur responsabilité: arrêts de travail, invalidité, accidents du travail, chômage et retraite*".

Pour réformer la **protection sociale**, l'**IPS** propose de "*rompre avec l'idée d'un système centré sur la notion d'assuré social avec des ayants-droit et de cesser de considérer l'entreprise uniquement comme une source privilégiée de financement de la **protection sociale***".

Le dispositif devrait reposer sur la notion de cycle pour une personne comme pour une **entreprise**: "*la **protection sociale** ne peut pas être organisée de la même manière selon qu'on est en phase de naissance, de croissance, en phase adulte, en voie de difficulté ou de vieillissement*", estime le Livre blanc, que l'**IPS** entend remettre aux parlementaires.

L'**IPS** souhaite aller vers "*deux profils de protection*": "*le premier regrouperait les **salariés non-cadres** et jouirait du système le plus protecteur*", équivalent au régime général actuel; le second regrouperait les cadres et les indépendants.

Évaluation du site

Site du magazine mensuel L'Entreprise. Il met en ligne la quasi totalité de son édition papier ainsi qu'un fil d'actualité mis à jour régulièrement.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 53

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Dans cette seconde catégorie, seuls les *"gros risques feraient l'objet d'une couverture obligatoire"*, à charge pour l'assuré de se constituer à la carte, selon ses besoins, une couverture complémentaire.

L'IPS fait valoir que les besoins ne sont pas les mêmes tout au long de la vie et défend une *"marge de manoeuvre"* au salarié pour qu'*"une fois financé un socle incompressible, l'assuré puisse affecter une part de ses cotisations obligatoires"* selon ses choix (retraite prévoyance, dépendance...).

Face au vieillissement de la population -1,4 million de personnes âgées en perte d'autonomie en 2040- l'Institut avance l'idée d'un plan d'épargne pour la dépendance personnalisée (PEDP). Ce plan viendrait en complément des mesures de la loi sur le vieillissement et bénéficierait d'une déduction fiscale.